

Une randonnée proposée par P.O Express

Un très bel itinéraire qui vous fera découvrir les remarquables cascades du Sautadet et La Roque-sur-Cèze, classé "Plus Beaux Villages de France" où un itinéraire patrimonial vous sera proposé.

Bien respecter les consignes de sécurité sur le site naturel des Cascades du Sautadet !

Baignade interdite

 Durée	3h 10	 Difficulté	Facile
 Distance	10,09 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	101 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	101 m	 Commune	Saint-Michel-d'Euzet (30200)
 Point haut	120 m		
 Point bas	54 m		



Trace n° 31635995

Description

Se garer sur le parking situé à proximité de l'école de Saint Michel-d'Euzet.

(D/A) Du parking, filer Est en direction du cœur du village. Prendre la route D303 à droite, dépasser le lavoir et suivre à gauche en direction de la Place Jean Jaurès. Continuer tout droit et dépasser l'église. Passer la Rue des Tuchins et s'engager à droite Rue de l'Apparan. Au croisement suivant, emprunter le Chemin de la Roque sur Cèze à gauche conduisant à la route D980.

(1) Extrême prudence lors de la traversée de la route Partir en face et longer les vignes jusqu'à rejoindre la route D166. La suivre tout droit et aboutir au pont Charles Martel classé aux Monuments Historiques.

(2) Le franchir et arriver à une bifurcation routière.

(3) S'engager à gauche afin de faire un aller/retour en direction des Cascades du Sautadet (rive droite de la Cèze).

(4) Bien suivre les consignes de sécurité indiquées à l'entrée du site des Cascades ! Baignade interdite. Profiter de cet endroit spectaculaire tout en restant prudent et en faisant attention de ne pas glisser. Revenir au pont Charles Martel.

(3) Suivre la route D 166 qui monte à gauche vers le village de La Roque sur Cèze. À l'intersection, au niveau du monument aux morts, quitter la D166 afin de suivre la petite route à droite menant au pied de l'église.

(5) S'engager à gauche sur Grand Rue et parcourir l'histoire du village à travers les panneaux descriptifs qui vous sont proposés. Dépasser la mairie et prendre une première fois à droite puis une seconde et au croisement de la Rue de l'arceau, se diriger à gauche, Rue de la magnanerie. À l'intersection suivante, aller à gauche à destination de l'esplanade du château.

Au pied du château, se trouve une table d'orientation avec panorama sur le Mont Ventoux (quand le temps s'y prête).

(6) Retourner au croisement de la Rue de l'Arceau et la suivre à gauche avant de revenir au pied de l'église.

(5) Regagner l'entrée du Pont Charles Martel et le franchir en sens inverse de l'aller.

(2) Prendre l'itinéraire balisé Jaune à droite conduisant aux Cascades du Sautadet (rive gauche de la Cèze).

(7) Suivre sans cesse le balisage Jaune ramenant à Saint-Michel-d'Euzet en ignorant les départs latéraux. Aux abords d'une propriété privée, utiliser la piste de gauche afin de rester sur l'itinéraire balisé. Plus loin, traverser des vignobles et des champs de lavande avant de rejoindre la route D980.

(8) Extrême prudence lors de la traversée de la route. Filer tout droit, Chemin de Bagnols et prendre à gauche au croisement suivant. Dépasser le cimetière et continuer en face sur l'itinéraire balisé. À l'intersection suivante, s'engager à gauche sur le Chemin de la Font et retrouver le Chemin de Bagnols. Regagner le parking à proximité de l'école situé à gauche **(D/A)**.

Informations pratiques

Randonnée en vidéo sur le lien suivant <https://youtu.be/75kMU91KhX0>

Vigilance absolue sur le site des cascades ! baignade interdite !

Points de passages

-  **D/A Parking à proximité de l'école**
| N 44.200721° / E 4.546973° - alt. 100 m - km 0
-  **1 Route D980**
| N 44.200933° / E 4.534731° - alt. 79 m - km 1.04
-  **2 Carrefour de la grande boucle - Pont Charles Martel**
| N 44.193721° / E 4.524465° - alt. 64 m - km 2.51
-  **3 Carrefour de la boucle du village**
| N 44.193023° / E 4.522519° - alt. 66 m - km 2.68
-  **4 Rive droite - Cascades du Sautadet**
| N 44.188137° / E 4.526501° - alt. 62 m - km 3.33
-  **5 - Église Saint-Laurent (La Roque-sur-Cèze)**
| N 44.193848° / E 4.520395° - alt. 79 m - km 4.23
-  **6 Belvédère au pied du château**
| N 44.194606° / E 4.518554° - alt. 106 m - km 4.73
-  **7 Rive gauche - Cascades du Sautadet**
| N 44.18973° / E 4.527589° - alt. 64 m - km 6.04
-  **8 Route D980**
| N 44.192795° / E 4.549976° - alt. 74 m - km 9.14
-  **D/A Parking à proximité de l'école**
N 44.200621° / E 4.547118° - alt. 100 m - km 10.09

A proximité

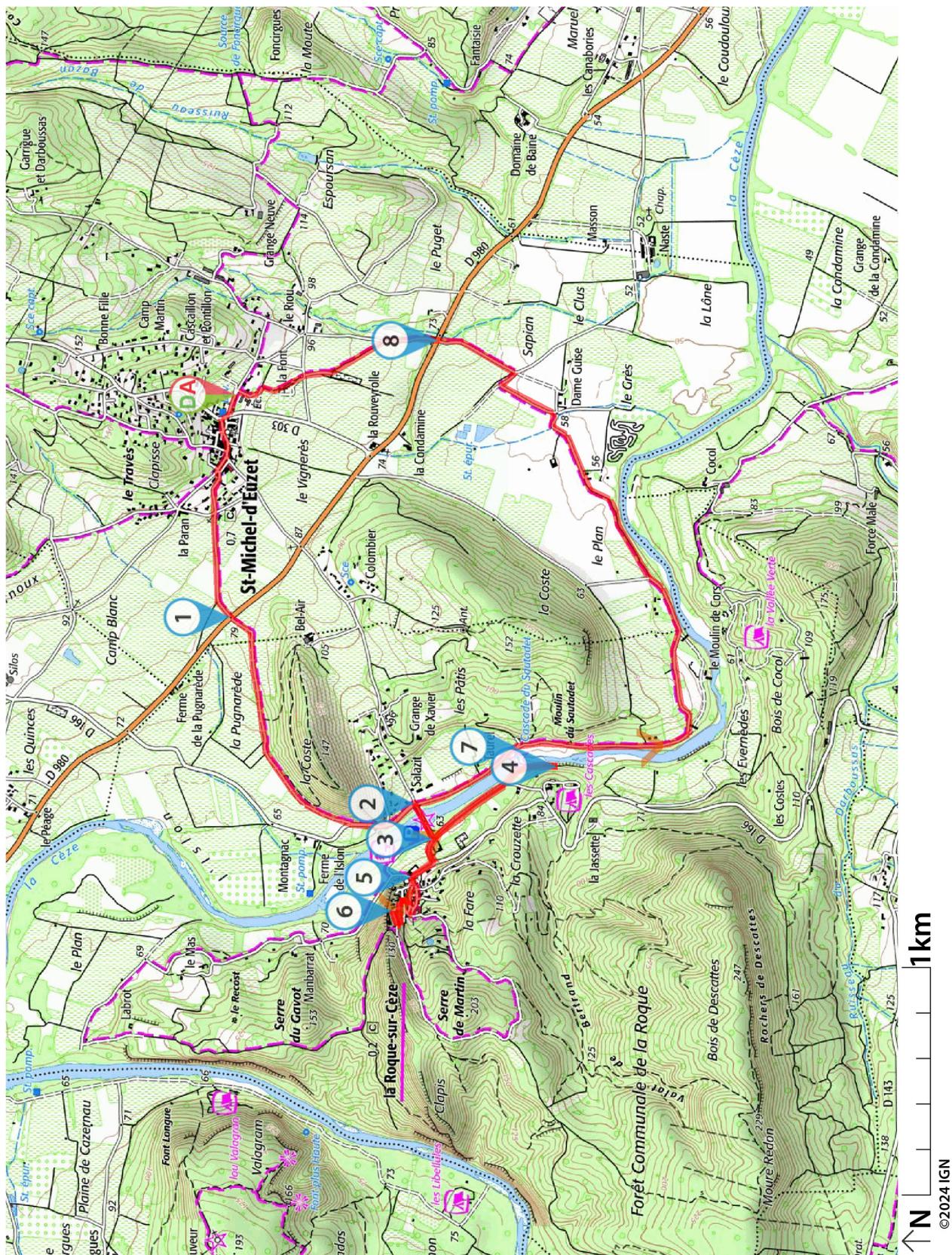
Boucle patrimoniale de un kilomètre avec panneaux descriptifs à La Roque-sur-Cèze.

Le site de la Chartreuse de la Valbonne, classé aux Monuments Historiques au Nord de Saint-Michel-d'Euzet.

Montclus, autre village classé "Plus Beaux Villages de France", au Nord/Est de la Roque-sur-Cèze.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-roque-sur-ceze-et-les-cascades-du-sau/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.